

Présentation du Super Challenge et des activités de l'athlétisme FSGT 2010

Vous trouverez dans les pages suivantes tout ce qui concerne la 29^e édition du Super Challenge des courses pédestres ainsi que les autres pratiques de l'athlétisme. Comme chaque année, nous vous proposons de nouvelles épreuves afin de varier les plaisirs et de découvrir notre belle région.

REGLEMENT SUPER CHALLENGE FSGT 2010

ART 1 Les clubs FSGT, associations de coureurs à pied et organisateurs d'épreuves pédestres hors stade, ont réalisé un calendrier comprenant des épreuves de notre région, sur lesquelles est établi le classement général du SUPER CHALLENGE.

ART 2 LE SUPER CHALLENGE F.S.G.T. des courses pédestres est ouvert à toutes et à tous, conformément à la réglementation en vigueur.

ART 3 Chaque club est responsable de son organisation et des classements établis. Pour participer à une course, les concurrents s'inscriront auprès du club organisateur comme pour n'importe quelle course.

ART 4 A l'issue de chaque épreuve, des points seront attribués de la façon suivante :

MASCULINS	(toutes catégories confondues)	FÉMININES
1er 300 points, 2ème 295 points		1ère 100 points, 2ème 95 points
3ème 291 points, 4ème 288 points		3ème 91 points, 4ème 88 points
5ème 286 points		5ème 86 points
A partir du 6ème, les concurrents obtiendront : 285 points, 284 points ...		A partir de la 6ème, les concurrentes obtiendront : 85 points - 84 points ...
3 points, 2 points, et 1 point au 290ème		3 points, 2 points, et 1 point à la 90ème

ART 5 Dans les épreuves en relais, seront classés les concurrents des relais Hommes, Autres, Femmes ou Mixtes, cette dernière devant comprendre au moins 2 féminines, tous licenciés FSGT dans un même club. Ils marqueront les points correspondants à la place de leur équipe dans un classement englobant les équipes Hommes et Mixtes pour les hommes, et englobant les équipes Femmes et Mixtes pour les féminines, suivant les barèmes de l'article 4.

Sur les épreuves comprenant plusieurs courses, toutes celles ouvertes aux adultes seront prises en compte pour les classements, sauf exception éventuelle précisée dans le calendrier ou pour des distances rajoutées après la publication du calendrier.

ART 6 Pour le classement général final, seules les 7 meilleures performances en points seront retenues. Un classement MASCULIN et FÉMININ, JEUNES (nés en 86 et après), SENIORS et VÉTÉRANS sera alors établi. Les 3 premiers et premières des catégories JEUNES, VÉTÉRANS II, III, et IV seront distingués, à condition qu'ils aient participé à 5 épreuves au minimum. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leurs meilleures places suivantes.

ART 7 Le SUPER CHALLENGE par équipe se fait sur 9 athlètes (6 masculins et 3 féminines), par totalisation des points retenus au classement individuel de chaque athlète, auquel est ajouté un bonus correspondant au nombre de participations de chaque licencié FSGT du club, même sur les courses où le coureur n'entre pas dans les points.

ART 8 Un bonus de 50 points sera attribué aux athlètes titulaires de la licence FSGT adulte (ou jeune) de la saison en cours. La licence doit être impérativement prise entre le 1er SEPTEMBRE 2009 et le 31 MARS 2010. Toute licence homologuée après cette date ne comptera pas pour l'attribution des points.

ART 9 Pour récompenser la fidélité et la participation au-delà de la 7ème course, lorsqu'un athlète "rentre dans les points", ou quelle que soit sa place s'il est licencié FSGT, bénéficiera d'un bonus supplémentaire de 10 points par course, avec un maximum de 50 points.

ART 10 La Commission Régionale d'Athlétisme FSGT s'engage à communiquer les classements du SUPER CHALLENGE aux quotidiens régionaux et médias spécialisés.

ART 11 Les clubs organisateurs verseront 0,20 Euros par coureur au Comité dans les 15 JOURS SUIVANTS L'ÉPREUVE. Ils remettront un exemplaire du classement à un représentant du Super Challenge présent le jour de la course ou à défaut, le transmettront par fax ou courrier dans les 24 heures au siège de la Ligue Alpes-Méditerranée FSGT, 10 rue GIRARDIN, 13007 MARSEILLE.

ART 12 Pour tout litige concernant le déroulement du Super Challenge, seule la Commission Régionale d'Athlétisme de la FSGT sera compétente pour statuer.

Coupe de la Montagne et des Trails FSGT

1) PARTICIPANTS

Seuls seront classés dans cette coupe, les licenciés FSGT, et seulement sur les courses postérieures à la date de délivrance de leur licence.

2) CALENDRIER DE LA COUPE DE LA MONTAGNE

25 courses inscrites au Super Challenge 2010 sont retenues pour cette 11^{ème} édition suivant les barèmes précisés dans le calendrier général dans la colonne Championnat qui vont de 130 à 160 suivant la difficulté de la course

3) DECOMPTE DES POINTS

Les points seront attribués en fonction des écarts de temps enregistrés à l'arrivée, arrondis à la minute inférieure, retranchés aux points attribués au premier homme et à la première femme suivant le barème ci-dessus.

4) CLASSEMENTS

Le classement individuel prendra en compte les 5 meilleures performances de chaque coureur sans aucun bonus quelconque. Toutefois seuls les 2 meilleurs scores à 160 seront conservés et obligatoirement une à 130

Les classements par clubs se feront par l'ajout des points des 4 meilleurs hommes et des 2 meilleures femmes au classement individuel.

5) RECOMPENSES

Elles seront attribuées lors de la remise des récompenses du Super Challenge. Les récompenses par clubs seront prédominantes; néanmoins les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes classés, toutes catégories confondues seront également récompensés.

6) LITIGES

La commission FSGT est seule compétente pour régler tout litige qui pourrait subvenir dans cette compétition, et adapter les règles en conséquence.

Challenge des Minots FSGT

Ce challenge est ouvert à tous les clubs ayant des licenciés FSGT dans les catégories enfants jusqu'aux minimes inclus. Chaque fois qu'ils participent à une épreuve ouverte à leur catégorie d'âges, et quel que soit leur classement, ils font marquer un point à leur club. Le club vainqueur sera évidemment celui qui totalisera le plus de points. La remise des récompenses se fera en même temps que pour le Super Challenge.

Les catégories d'âges sont les suivantes :

-Moustiques :	2001 et après	-Poussins :	1999 - 2000
-Benjamins :	1997 - 1998	-Minimes :	1995 - 1996

Les licences omnisports pour ces catégories (1995 et après) sont délivrées aux clubs affiliés par le Comité FSGT au prix de 17,25 ₣.

Les épreuves proposant des courses pour enfants sont indiquées dans le calendrier du Super Challenge dans la colonne C. Enfants.

Challenge des Comités d'Entreprises FSGT Courses Pédestres

1) - Pour participer au challenge Entreprises, les clubs ou Comités d'entreprises devront être affiliés à la FSGT en catégorie 2 ou 3.

2) - Les coureurs participent normalement au Super Challenge et aux championnats régionaux ou nationaux, avec le club qui leur a délivré la licence FSGT (Local ou entreprise). Ils sont également classés dans le Challenge Entreprises pour celle où ils travaillent effectivement (y compris leurs ayant droits : conjoint, enfants).

3) - Ce sont les Comités d'entreprises qui doivent nous préciser éventuellement quel club les représente et nous attester de l'appartenance des coureurs à leur entreprise

4) - Le classement de ce challenge sera établi en totalisant les points des 4 meilleurs hommes et 2 meilleures femmes de chaque entreprise plus les points de bonus liés à la participation.

5) - En ce qui concerne les épreuves en relais, les coureurs licenciés FSGT dans des clubs différents mais travaillant dans la même entreprise seront également classés, au Super Challenge et au Challenge Entreprises.

6) - Les Clubs d'entreprises seront classés à la fois au Super Challenge et au Challenge Entreprises.

Dotation offerte par le Marathonien Sport

Comme chaque année, notre partenaire, le **Marathonien Sport** offrira à l'issue de l'édition 2009 du Super Challenge des dotations aux trois premiers hommes et femmes classés, toutes catégories confondues.

Pour le 1^{er} et la première : 1 sweat, 1 paire de chaussures entraînement, 1 short, 1 débardeur, 2 paires de chaussettes, 1 coupe vent, 1 sac de sports, 1 collant.

Pour les deuxièmes et troisième (H/F): 1 short, 1 débardeur et 1 paire de chaussures entraînement.

En cas d'égalité de points entre 2 coureurs pour la première ou la 3^{ème} place, ils seront départagés par leurs meilleures performances sur l'ensemble des épreuves du challenge auxquelles ils ont participé, (meilleure place, puis seconde...).

Challenge JP Moins

Il s'agit d'un challenge conservé un an par le club qui l'emporte. Le classement est obtenu par l'ajout des places obtenues au classement par équipe du Super Challenge et de toutes les épreuves régionales organisées par la commission FSGT : Tour Provençal des Cross des Familles, Montagne et minots. En cas d'égalité c'est le club ayant le plus de licenciés FSGT qui sera déclaré vainqueur.

2° Tour Provençal des Cross des Familles FSGT

La FSGT à lancé un nouveau challenge hivernal de Cross appelé "Tour Provençal des Cross des Familles FSGT". Il est composé de 6 cross de courtes distances organisés le samedi après midi, ainsi que du traditionnel Cross de la Vierge, support des régionaux FSGT.

Les principales caractéristiques de ce tour :

Courses pour toutes les catégories

L'inscription, gratuite se fait une seule fois pour toutes les courses, le dossard plastifié étant conservé par les coureurs,

Il n'y a aucune récompense sur chaque épreuve,

Des classements individuels, par clubs mais aussi par familles prenant en compte les 4 meilleurs résultats seront établis et feront l'objet de récompenses à l'issue du dernier cross fixé le 7 mars.

Une course sans dossard, dénommée Relais des familles sera également proposé faisant participer en même temps parents et enfants.

Nous avons pu mettre en place ce challenge grâce aux clubs et villes volontaires pour organiser ces cross:

Le CLES Gardanne, l'ATSCAF 13 avec la Ville de Marignane,, le SLC Martigues, l'AS Hopital St Joseph, Le Fos Olympique Club, l'AMC Aubagne et la MJC Plan de Cuques.

Calendrier 2010 des Championnats Nationaux FSGT

Pour pouvoir s'inscrire à ces épreuves, il convient d'avoir participé régulièrement aux épreuves inscrites aux calendriers départementaux et régionaux de la FSGT, suivant les règles définies par la Commission Fédérale.

Ce sont les clubs qui doivent procéder aux inscriptions de leurs licenciés auprès de la Commission Régionale dans les délais fixés pour chaque épreuve. Renseignements sur fsgt.org

Cross country: le 14 mars à Ville d'Allonnes (72)

Salle : le 28 mars à Val de Reuil (27)

Marche (10 et 20 km) : le 23 mai à Hergnies (59)

Courses natures (trail) : le 3 juillet à Caudebecq en Caux (76)

Piste (Senior 2 et vétérans) et épreuves combinées : 19 et 20 juin à Aubry (59)

Piste (cadet, junior, senior) : les 26 et 27 juin à St Etienne (42)

Ekiiden : le 3 octobre à St Quentin en Yvelines (78)

Coordonnées des Comités Départementaux FSGT de la région

La FSGT est une Fédération Omnisports forte de 200000 adhérents dont près de 1500 coureurs à pied dans une cinquantaine de clubs en région PACA.

Son but est de proposer un sport convivial sans enjeu financier, mais uniquement pour le plaisir de tous, quels que soient l'age et le niveau des participants.

Organisateur du super Challenge : ligue Alpes Méditerranée FSGT (mêmes coordonnées que le comité 13)

06 : 27 Rue Smolett, 06300 Nice (04 93 89 74 53), FSGT-cote-dazur@wanadoo.fr, fsgt-cote-dazur.asso.fr

13, 04, 05 : 10 Rue Girardin, 13007 Marseille (04 91 59 86 10), fsgt13@wanadoo.fr, fsgt13.com

20 : Place du Fort de la Croix - Im. la Résidence, 20200 Bastia (07 95 30 70 75 ou 04 95 32 75 48)

30, 48 : Mas Fally, 30360 Montieils, (04 66 83 65 52), fsgt30@orange.fr

34 : 200 Av. du Père Soulat, Maison des Sports, 34000 Montpellier (04 67 41 78 38), cd34fsgt@wanadoo.fr

83 : Maison des Sports, 142 Rue E. Olivier 83000 Toulon (04 94 06 68 82)

84 : Pascal Legastelois, 06 64 95 03 20, fsgt.judosudest@wanadoo.fr

Trouver un club FSGT

**De nombreux clubs locaux ou d'entreprises de notre région pratiquent au sein de la FSGT.
Il y en a un sûrement près de chez vous !**

CLUBS	COMMUNES	Téléphone	Mail
AA ALLAUDIENNE	ALLAUCH	06.22.82.06.86	yves.gregory058@orange.fr
AMC AUBAGNE	AUBAGNE	06.27.76.23.96	chamoischamoisine@yahoo.fr
CLAM AUBAGNE	AUBAGNE	04.42.18.18.08	clam@mairie-aubagne.com
LES FOULEES DE LORiot	AURIOL	06.31.57.98.98	lesfouleesduloriot@orange.fr
AS CASINO LES MILLES	AIX EN PROVENCE	04.42.78.68.15	alamouri@club-internet.fr
OLYMPIQUE CABRIES CALAS	CABRIES	06.09.37.09.88	occ2@wanadoo.fr
AS CARNOUX JOGGING	CARNOUX	06.20.72.55.07	matterhorn4478@free.fr
ACF CASSIS	CASSIS	04.42.01.26.89	catherine.mortelette@orange.fr
CHRONO LIBRE	CHATEAUNEUF	06.71.27.31.43	joggchronolibre@aol.com
FOS OLYMPIQUE CLUB	FOS SUR MER	06.03.67.42.96	fos.foc@free.fr
COURIR A FUVEAU	FUVEAU	06.60.77.58.17	courirafuveau@yahoo.fr
OMS FUVEAU	FUVEAU	04.42.12.33.80	lavignacoms@free.fr
CN PECHINEY	GARDANNE	04.42.65.23.59	jy.fauchon@laposte.net
CLES GARDANNE Hors Stade	GARDANNE	04.42.51.48.08	cles-gardanne@neuf.fr
CLES GARDANNE Piste	GARDANNE	06.20.66.03.53	cremonesi.michel@neuf.fr
ISTRES SPORT ATHLETISME	ISTRES	04.42.55.64.55	istres_sports_athletisme@yahoo.fr
ELAN LAMBESCAIN	LAMBESC	04.42.92.76.85	papillon1366@hotmail.fr
OC COUREURS PEDESTRES	LA CIOTAT	04.42.08.96.45	laurent.migliaccio@yahoo.fr
LA FARE SPORT NATURE	LA FARE	04.90.42.55.02	trailsainterosalie@neuf.fr
AS ROVE OMNISPORT	LE ROVE	04.91.46.80.00	gymnase5@wanadoo.fr
AILES SPORTIVES EUROCOPTER	MARIGNANE	04.42.85.85.53	claud.zoppardo@eurocopter.com
ACP MARSEILLE	MARSEILLE	04.91.60.26.19	acphocean@wanadoo.fr
AIL BLANCARDE	MARSEILLE	04.91.85.83.40	ail.blancarde@free.fr
AS CAF	MARSEILLE	04.96.16.55.64	frederic.meca@cecaf13.fr
AS COURIR EN FRANCE	MARSEILLE	04.96.10.08.10	cef@marathonien.fr
AS HOPITAL ST JOSEPH	MARSEILLE	04.91.80.69.95	jpcoll@hopital-saint-joseph.fr
AS HOSPITALIERS MARSEILLE	MARSEILLE	04.91.38.13.92	louis.sylvestre@ap-hm.fr
ASC PLAISIR MARSEILLAIS	MARSEILLE	06.20.41.18.55	ascpm@caramail.com
ASM VIEUX PORT	MARSEILLE	06.71.32.80.29	asmvport@yahoo.fr
ATOUT COEUR PROVENCE	MARSEILLE	04.91.12.10.88	macaluso.g@wanadoo.fr
CSM BOIS LUZY	MARSEILLE	04.91.06.47.69	csmb-foot@wanadoo.fr
CS MARTIN MAUREL	MARSEILLE	04.91.04.82.82	glasry@martinmaurel.com
CSP CONSEIL GENERAL 13	MARSEILLE	04.91.21.38.76	cspcg13@free.fr
ENDURANCE 13	MARSEILLE	04.91.42.39.00	andree.imbert@aliceadsl.fr
FC NATIONAL CRIMEE	MARSEILLE	06.74.00.63.04	yves.bertrand6@wanadoo.fr
KM42195 MARSEILLE	MARSEILLE	06.16.97.81.19	km42195marseille@neuf.fr
MARSEILLE PASSION	MARSEILLE	06.75.77.70.27	chris.kane@club-internet.fr
MARSEILLE TRAIL CLUB	MARSEILLE	06.19.27.48.27	pierrekaftan@yahoo.fr
MASSILIA MARATHON	MARSEILLE	06.18.01.50.03	michelparra@free.fr
SC PORT AUTONOME	MARSEILLE	04.91.39.47.11	sporting.club@marseille-port.fr
SLP MARSEILLE	MARSEILLE	04.91.59.86.16	slpmarseille@yahoo.fr
TOP COURIR MARSEILLE	MARSEILLE	06.11.89.25.97	napolitanojoco@free.fr
USC MARSEILLE	MARSEILLE	04.91.67.90.29	clhuard@wanadoo.fr
USTM - RTM	MARSEILLE	06.28.45.01.80	ustmjogging@gmail.com
SLC MARTIGUES	MARTIGUES	04.42.81.70.73	christianper@hotmail.fr
LES FOULEES DE L'OLIVIER	MOURIES	04.90.47.59.13	jj.dlt@wanadoo.fr
TRAIL CLUB DE LA GALINETTE	PEYPIN	04.42.62.30.46	fifi0269@yahoo.fr
MJC PLAN DE CUQUES	PLAN DE CUQUES	04.91.68.04.91	mjcplandecuques@free.fr
FOULEE PORT de BOUC	PORT DE BOUC	04.42.44.19.03	dnrecouvreur@aol.com
ASSOCIATION ENVOL	ROQUEFORT	06.03.67.35.01	rondedesvignes@free.fr
FOULEE SALONNAISE	SALON	04.90.45.08.21	rene.comparetti@wanadoo.fr
COURIR A SAUSSET	SAUSSET LES PINS	06.14.08.64.91	edlopeo@wanadoo.fr
USC SEPTEMES	SEPTEMES LES VALLONS	04.42.89.68.50	guerrerog@wanadoo.fr
ATSCAF ST VICTORET	ST VICTORET	04.42.89.02.51	HerveAlvarez@aol.com
AS DECLIC 04	L'ESCALE (04)	06.80.02.26.23	mpbevilacqua@wanadoo.fr
TEAM CHAMPSAUR NATURE	ST BONNET (05)	04.92.46.94.50	g.bourneix@free.fr
ASOA ANTIBES	ANTIBES (06)	04.93.74.23.84	asoacub@9online.fr
SPORT ANTIPOLIS MARATHON	VALBONNE (06)	06.25.65.27.87	philippeberger@sfr.fr
AS MARCHE ATHLETIQUE	LA SEYNE (83)	04.94.06.52.81	antoine.sassu@orange.fr
CSMLA SEYNE	LA SEYNE (83)	04.94.30.61.57	csms@wanadoo.fr
FOULEE MONTIENNE	MONTEUX (84)	04.90.66.37.85	Frederic.niguet@fabemi.fr
LES COUREURS DE LA FALAISE	JOUCAS (84)	04.90.05.76.12	albertini.jb@orange.fr

REGLEMENT SUPER CHALLENGE FSGT 2010

ART 1 Les clubs FSGT, associations de coureurs à pied et organisateurs d'épreuves pédestres hors stade, ont réalisé un calendrier comprenant des épreuves de notre région, sur lesquelles est établi le classement général du SUPER CHALLENGE.

ART 2 LE SUPER CHALLENGE F.S.G.T. des courses pédestres est ouvert à toutes et à tous, conformément à la réglementation en vigueur.

ART 3 Chaque club est responsable de son organisation et des classements établis. Pour participer à une course, les concurrents s'inscrivent auprès du club organisateur comme pour n'importe quelle course.

ART 4 A l'issue de chaque épreuve, des points seront attribués de la façon suivante :

MASCULINS	(toutes catégories confondues)	FÉMININES
1er 300 points, 2ème 295 points		1ère 100 points, 2ème 95 points
3ème 291 points, 4ème 288 points		3ème 91 points, 4ème 88 points
5ème 286 points		5ème 86 points
A partir du 6ème, les concurrents obtiendront : 285 points, 284 points ...		A partir de la 6ème, les concurrentes obtiendront : 85 points - 84 points ...
3 points, 2 points, et 1 point au 290ème		3 points, 2 points, et 1 point à la 90ème

ART 5 Dans les épreuves en relais, seront classés les concurrents des relais Hommes, Autres, Femmes ou Mixtes, cette dernière devant comprendre au moins 2 féminines, tous licenciés FSGT dans un même club. Ils marqueront les points correspondants à la place de leur équipe dans un classement englobant les équipes Hommes et Mixtes pour les hommes, et englobant les équipes Femmes et Mixtes pour les féminines, suivant les barèmes de l'article 4.

Sur les épreuves comprenant plusieurs courses, toutes celles ouvertes aux adultes seront prises en compte pour les classements, sauf exception éventuelle précisée dans le calendrier ou pour des distances rajoutées après la publication du calendrier.

ART 6 Pour le classement général final, seules les 7 meilleures performances en points seront retenues. Un classement MASCULIN et FÉMININ, JEUNES (nés en 86 et après), SENIORS et VÉTÉRANS sera alors établi. Les 3 premiers et premières des catégories JEUNES, VÉTÉRANS II, III, et IV seront distingués, à condition qu'ils aient participé à 5 épreuves au minimum. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leurs meilleures places suivantes.

ART 7 Le SUPER CHALLENGE par équipe se fait sur 9 athlètes (6 masculins et 3 féminines), par totalisation des points retenus au classement individuel de chaque athlète, auquel est ajouté un bonus correspondant au nombre de participations de chaque licencié FSGT du club, même sur les courses où le coureur n'entre pas dans les points.

ART 8 Un bonus de 50 points sera attribué aux athlètes titulaires de la licence FSGT adulte (ou jeune) de la saison en cours. La licence doit être impérativement prise entre le 1er SEPTEMBRE 2009 et le 31 MARS 2010. Toute licence homologuée après cette date ne comptera pas pour l'attribution des points.

ART 9 Pour récompenser la fidélité et la participation au-delà de la 7ème course, lorsqu'un athlète "rentre dans les points", ou quelle que soit sa place s'il est licencié FSGT, bénéficiera d'un bonus supplémentaire de 10 points par course, avec un maximum de 50 points.

ART 10 La Commission Régionale d'Athlétisme FSGT s'engage à communiquer les classements du SUPER CHALLENGE aux quotidiens régionaux et médias spécialisés.

ART 11 Les clubs organisateurs verseront 0,20 Euros par coureur au Comité dans les 15 JOURS SUIVANTS L'ÉPREUVE. Ils remettront un exemplaire du classement à un représentant du Super Challenge présent le jour de la course ou à défaut, le transmettront par fax ou courrier dans les 24 heures au siège de la Ligue Alpes-Méditerranée FSGT, 10 rue GIRARDIN, 13007 MARSEILLE.

ART 12 Pour tout litige concernant le déroulement du Super Challenge, seule la Commission Régionale d'Athlétisme de la FSGT sera compétente pour statuer.